

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTUDIANT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - ORGANISATION DE LA 14E ÉDITION DU SALON DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LE 21 NOVEMBRE 2026

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIELLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTUDIANT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - ORGANISATION DE LA 14^E ÉDITION DU SALON DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LE 21 NOVEMBRE 2026

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 approuvant le Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la période 2024/2029 ;

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, « Enseignement Supérieur et Recherche », la Communauté d'Agglomération du Niortais a initié l'organisation d'un salon spécifique.

Cette manifestation annuelle a pour objectif de valoriser l'offre de formation supérieure sur le territoire du niortais, que ce soit au travers de celle proposée au sein du Pôle Universitaire de Niort ou par d'autres établissements d'enseignement, partenaires de la CAN et en lien avec le développement de secteurs « clé » et innovants de l'économie locale.

Aussi et pour la 14^e année consécutive, l'organisme l'Étudiant sera l'organisateur, en 2026, d'un Salon de l'Enseignement Supérieur, programmé le samedi 21 novembre prochain, à l'Acclameur, à Niort.

Au regard du succès attesté de cet événement, au cours de ces dernières années, l'enjeu est de délivrer une information adaptée, en direction des jeunes lycéens et étudiants, sur toutes les filières de formation disponibles, les métiers accessibles par l'intermédiaire de celles-ci et également sur la vie étudiante.

Le salon propose, en outre, l'organisation de tables rondes thématiques autour de différents champs de formations, réunissant experts, professionnels de l'enseignement supérieur et du monde économique ainsi que des temps de témoignages, au travers d'espaces métiers. Les services d'accompagnement de la vie étudiante tels que la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, les organismes de logements étudiants ou le Centre d'Information et d'Orientation seront également présents pour donner aux familles une information complète.

Fruit d'une démarche concertée entre les acteurs concernés du territoire, chacun des partenaires a été associé à la préparation de cette nouvelle édition et voit ses engagements se traduire par le biais d'une convention de partenariat, telle qu'annexée à la délibération.

Considérant le succès de fréquentation de cet événement, de son utilité pour les familles et jeunes du territoire, et du fait qu'il contribue à renforcer l'attractivité du niortais et de son offre de formations,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat ci-joint entre l'Étudiant et la CAN ;
- Approuve la participation financière de la CAN à hauteur de 67 000 € pour l'organisation de l'édition 2026 du Salon de l'Enseignement Supérieur ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».